

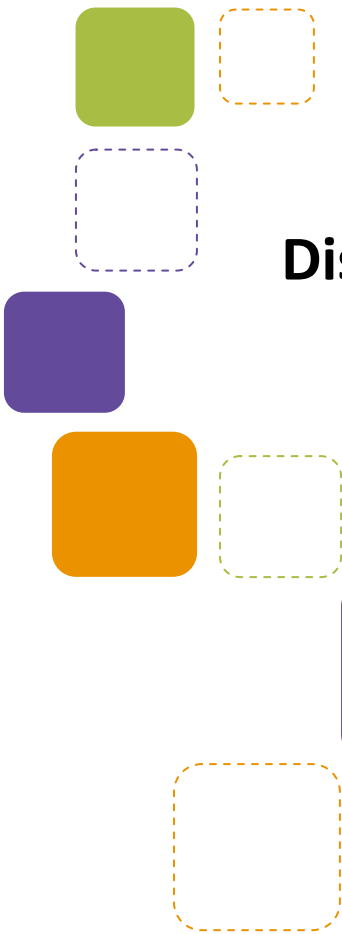


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DE  
LA VIE ASSOCIATIVE



Fonds  
d'expérimentation  
pour la jeunesse



## « TANDEM : Dispositif de tutorat individualisé » *Académie d'Aix-Marseille*

NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

# INTRODUCTION



---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

|  |
|--|
| <b>ORIENTATION- AP1_428</b>  |
| <b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>   |
| <b>Titre : TANDEM -Dispositif de tutorat individualisé</b>   |
| <b>Objectifs initiaux :</b><br>TANDEM est un projet d'accompagnement individualisé à la scolarité : des étudiants bénévoles s'engagent dans une action de tutorat auprès de collégiens ou de lycéens issus des quartiers de la politique de la ville ou de zones d'éducation prioritaire.  |
| <b>Public(s) cible(s) :</b><br>Collégiens ou de lycéens issus des quartiers de la politique de la ville ou de zones d'éducation prioritaire et étudiants tuteurs de tous niveaux d'études.<br>2009/10 : 404 élèves et étudiants      2010/11 : 376      2011/12 = 474  |
| <b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b><br>L'étudiant rencontre le même collégien ou lycéen, deux heures par semaine, durant toute l'année scolaire. Le tutorat engagé s'appuie sur trois pôles d'activités : aide au travail scolaire, soutien à l'orientation, ouverture socio culturelle  |
| <b>Territoire(s) d'expérimentation :</b><br>Villes de Marseille (80 %) et d'Aix-en-Provence. Zones urbaines. Territoires CUCS et ZUS en majeure partie.  |
| <b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b><br>Les trois axes du projet permettent de mettre en œuvre des actions multiformes auprès des élèves et cherchent d'une part, à lutter contre des contextes socio scolaires défavorables à la réussite des élèves ; d'autre part, à intervenir sur l'aspect cognitif des apprentissages à travers l'acquisition de dispositions particulières (méthodes de travail, recherche d'information, développement de l'appétence pour les sciences, ambition scolaire et professionnelle, etc.), permettant une meilleure adaptation aux attentes de l'Ecole, favorisant l'intérêt intellectuel pour les études et conditionnant <i>in fine</i> , une meilleure intégration au contexte socioculturel de l'enseignement supérieur. |
| <b>Partenaires techniques opérationnels :</b><br>(1) Partenaires initialement visés dans la convention : chancellerie des universités / opérateur associatif AFEV<br>(2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : chancellerie des universités / opérateur associatif AFEV/ Ville de Marseille / Rectorat / Université d'Aix-Marseille   |
| <b>Partenaires financiers (avec montants) :</b> FEJ / Ministère de la Ville (ACSE) / MESR / Ville de Marseille   |
| <b>Durée de l'expérimentation :</b> (1) Durée initiale : 36 mois      (2) Durée effective : 36 mois  |
| <b>LE PORTEUR DU PROJET</b>  |
| <b>Nom de la structure :</b> Académie d'Aix-Marseille <b>Type de structure :</b> EPA Chancellerie  |
| <b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>  |
| <b>Nom de la structure :</b> Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST)<br><b>Type de structure :</b> établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)  |



## Sommaire

### I. L'expérimentation TANDEM p5

#### 1. Rappel des objectifs et des modalités opérationnelles de l'opération p5

Le fonctionnement du dispositif et les actions mises en oeuvre p5

Le public cible et les modalités de recrutement p6

Les élèves

Les étudiants

Les partenaires p7

Les partenaires institutionnels

Les partenaires opérationnels

Le coût et le financement p8

#### 2. État des lieux p8

Bilan quantitatif p8

Les établissements impliqués

Le profil des Tandems

Bilan qualitatif p11

La gouvernance p12

- Des outils de pilotage efficaces
- Une politique de communication ciblée
- Des ressources spécifiques

Le supérieur p14

- Le recrutement des tuteurs : laborieux
- La formation des tuteurs : très structurée
- La valorisation des engagements étudiants : à clarifier

Le secondaire p15

- Le recrutement des élèves : anticiper le repérage
- Le profil des élèves : ne pas se tromper de cible
- Les personnes référentes : importance de leur implication
- Vers une territorialisation des actions ...
- ... et une diversification des actions

#### 3. Conclusion p18

### II. Enseignement généraux de l'expérimentation p19

#### 1. Modélisation du dispositif expérimenté p19

#### 2. Enseignement et conditions de transférabilité du dispositif p21

Public visé

Actions menées dans le cadre du dispositif

Partenariat, coordination d'acteurs et gouvernance

### III. Annexes p22

# I. L'expérimentation TANDEM

## 1. Rappel des objectifs et des modalités opérationnelles de l'opération

TANDEM est un projet d'accompagnement individualisé à la scolarité : des étudiants bénévoles s'engagent dans une action de tutorat auprès de collégiens ou de lycéens issus des quartiers de la politique de la ville ou de zones d'éducation prioritaire. Les collèges « Ambition réussite » et les établissements ECLAIR sont tout particulièrement concernés.

Pour les élèves, l'objectif de cette opération vise à positiver le sens de l'école et de la réussite scolaire, à développer l'ambition scolaire et professionnelle, et à permettre à certains de se projeter dans la poursuite d'études supérieures. Le tutorat doit les aider à prendre conscience de leurs capacités et à mieux s'approprier leur parcours de formation.

Pour les étudiants, cet engagement bénévole constitue une expérience de découverte et de partage riche de sens, et l'occasion de développer des compétences transversales, ainsi que des savoirs-faire et des savoirs-être susceptibles de favoriser leur insertion professionnelle. Cet engagement est valorisé dans leur cursus universitaire (bonification de points ou unité d'enseignement libre).

### Le fonctionnement du dispositif et les actions mises en œuvre

L'étudiant rencontre le même collégien ou lycéen, deux heures par semaine, durant toute l'année scolaire. L'accompagnement se déroule dans l'établissement, au domicile de l'élève ou dans un lieu tiers comme la bibliothèque de quartier par exemple.

Le tutorat engagé s'appuie sur trois pôles d'activités:

**Aide au travail scolaire** : aider, encourager, être présent pour régler des difficultés, mais surtout échanger sur la méthodologie de travail.

Objectif : améliorer l'autonomie de l'élève, aider à la maîtrise de la scolarité, valoriser la réussite scolaire.

**Soutien à l'orientation** : aider l'élève à faire émerger son projet d'orientation, l'accompagner, en relais des professionnels, dans sa compréhension du fonctionnement du système scolaire, dans sa découverte du monde de l'enseignement supérieur et du monde du travail ; encourager l'appétence pour les sciences.

Objectif : donner du sens à l'école, aider l'élève à se réapproprier son parcours scolaire, développer l'ambition.

**Ouverture socio culturelle**: ouvrir sur l'environnement, aider à la maîtrise des ressources du quartier, de la ville et des modes de déplacements ; faire découvrir des lieux de culture ; favoriser les pratiques citoyennes.

Objectif : ouvrir l'univers territorial et cognitif de l'élève, le sensibiliser et le familiariser au domaine de la culture, faire naître des vocations professionnelles.

Les trois axes du projet permettent de mettre en œuvre des actions multiformes auprès des élèves et cherchent d'une part, à lutter contre des contextes socio scolaires défavorables à la réussite des élèves ; d'autre part, à intervenir sur l'aspect cognitif des apprentissages à travers l'acquisition de dispositions particulières (méthodes de travail, recherche d'information, développement de l'appétence pour les sciences, ambition scolaire et professionnelle, etc.), permettant une meilleure adaptation aux attentes de l'Ecole, favorisant l'intérêt intellectuel pour les études et conditionnant *in fine*, une meilleure intégration au contexte socioculturel de l'enseignement supérieur.

A ce fonctionnement général, ont été associés des accompagnements collectifs hebdomadaires en raison de contraintes fortes rendant impossible la mise en place du tutorat individuel :

- ⇒ L'éloignement de certains établissements, rendant très difficile l'affectation d'étudiants dans ces zones (trop de temps de déplacements).
- ⇒ La question du genre : le refus catégorique de certaines familles à accepter des tandems mixtes, spécifiquement des étudiants tuteurs masculins pour des élèves filles.

Ces accompagnements collectifs ont poursuivi les mêmes objectifs que les Tandem classiques.

Par ailleurs, un volet particulier du tutorat a aussi vu le jour de façon marginale: il a consisté à accompagner des lycéens de seconde issus des zones d'éducation prioritaire, et scolarisés, en raison de leurs bons résultats scolaires de collège, dans un lycée hors secteur, à l'environnement socio-scolaire très différent de celui de leur établissement d'origine. L'accompagnement est destiné entre autres à faciliter ce changement de contexte quelquefois très radical.

Les objectifs sont là aussi les mêmes que pour les autres Tandems.

## **Le public cible et les modalités de recrutement**

### Les élèves

A ce jour, le projet a un effectif ciblé autour de 200 / 250 élèves tutorés par an.

Le profil des élèves est prédéterminé et défini dans le projet :

- ⇒ Profil scolaire : des collégiens et lycéens possédant un potentiel scolaire à encourager et dont on suppose qu'un accompagnement personnalisé pourrait les aider à réussir. L'accent est mis sur les classes de 3<sup>ème</sup> et de seconde avec des accompagnements qui peuvent démarrer dès la 4<sup>ème</sup>.
- ⇒ Profil social : les élèves doivent être issus d'un établissement relevant de l'éducation prioritaire ou situé dans un quartier de la politique de la ville.

Les élèves sont volontaires et s'engagent sur l'ensemble de l'année.

Le tutorat est engagé sur une année scolaire, mais peut être reconduit à la demande de l'élève, sur une ou deux années supplémentaires.

L'établissement qui accueille le dispositif Tandem, le fait en connaissance de cause, c'est à dire qu'il adhère au projet tel qu'il est défini : modalité opératoire (notamment la nécessité d'un référent), la cible (profil élève), ainsi que la nature de l'action (accompagnement individuel qui porte sur 3 axes).

Si l'élève est intéressé, la famille est contactée et rencontrée. Si l'ensemble des parties prenantes adhèrent au projet, alors une fiche d'inscription sera remplie et signée par les parents, et le processus de mise en place de l'action débutera, notamment la signature du « contrat d'engagement ».

La liste des élèves intéressés par le tutorat est transmise à l'opérateur AFEV.

Les familles doivent être présentes lors de la mise en place qui s'effectue majoritairement à domicile.

NB : Cette cible correspond à un profil d'élève pour lequel il n'existe pas forcément de dispositif d'accompagnement ; elle est de mieux en mieux identifiée par les équipes pédagogiques des établissements.

### Les étudiants

Tous les étudiants inscrits dans les sites d'enseignement supérieur du pôle d'Aix-Marseille sont potentiellement concernés, quelle que soit leur discipline, leur niveau d'étude et leur âge. L'important étant la volonté de s'engager dans une action bénévole de tutorat auprès d'adolescents issus de quartiers défavorisés. La plupart sont toutefois des étudiants de licence.

Les étudiants sont recrutés par l'opérateur associatif, l'AFEV, en collaboration avec les services universitaires. Une communication dédiée est mise en place sur tous les sites d'enseignement supérieur à chaque rentrée universitaire (tract, affichage, sensibilisation en amphi et aux réunions de rentrée).

*Procédure : envoi bulletin d'inscription, entretien, signature du contrat d'engagement.*

L'engagement représente à peu près entre 60 et 80 heures sur l'année pour l'étudiant. Il reçoit une formation spécifique (4 demi-journées), et la plupart des tuteurs sont valorisés dans leur parcours universitaire pour leur engagement (bonification de points ou de crédits d'enseignement).

A noter que le volume du recrutement des élèves comme des étudiants, est étroitement associé à l'implication des personnes référentes dans les établissements partenaires et les différents sites universitaires.

## Les partenaires

### Partenariats institutionnels

- **La Chancellerie des Universités d'Aix-Marseille** recherche et perçoit les subventions relatives au financement de l'opération, et en assure la gestion comptable et administrative.
- **La Ville de Marseille** : convention relative à
  - la prise en charge des frais de déplacement des binômes (DESR<sup>1</sup>)
  - la mise en place de "parcours culturels" (DGAC<sup>2</sup>)
- **L'Onisep**<sup>3</sup> : mise à disposition d'informations, d'outils et de ressources
- **Le Lest**<sup>4</sup>, Laboratoire (UMR) : évaluation du dispositif

### Partenariats opérationnels

## L'université

L'université d'Aix-Marseille – regroupement depuis 2012 des Université de Provence (U1), Université de la Méditerranée (U2), Université Paul Cézanne (U3)

- o Collaboration au pilotage
- o Communication
- o Aide au recrutement des étudiants
- o Organisation de la valorisation des engagements

## Les établissements du secondaire :

- o Communication
- o Information des familles
- o Recrutement des élèves
- o Accueil des tandems
- o Participation à l'évaluation

## Le rectorat

- o Interface entre le terrain (Afev, étudiants, établissements) et les acteurs institutionnels académiques, du secondaire et du supérieur
- o Aide au pilotage et à la communication

---

<sup>1</sup> Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

<sup>2</sup> Direction Générale des Affaires Culturelles.

<sup>3</sup> Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions.

<sup>4</sup> Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail

## AFEV

- **Partenariat avec un opérateur associatif : l'AFEV**, Association de la fondation étudiante pour la ville<sup>5</sup>, chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'opération. Elle assure notamment :
- le recrutement et la formation des étudiants au tutorat
  - l'accompagnement du ciblage des élèves
  - la mise en place et le suivi des partenariats entre les établissements du supérieur et ceux du secondaire.
  - l'encadrement des tandems élève/étudiant (l'AFEV suit chaque binôme et fait le point avec le partenaire établissement de chaque tandem.)
  - la gestion des projets d'accompagnement et des sorties
  - l'animation du réseau étudiant

## Le coût et le financement

Un Tandem coûte environ 600 € par an soit 300 € par personne.

Entre 2009 et 2012, le financement a été assuré par différentes sources :

- FEJ (2/3)
- Collectivités locales
- Etat

## 1. État des lieux 2012

### Bilan quantitatif

En 2012, nous comptabilisons 255 collégiens et lycéens accompagnés dans l'académie d'Aix-Marseille, dont **219 tandems** et **36 élèves** accompagnés **via des actions collectives et hebdomadaires**. Pour ce faire, 233 étudiants bénévoles ont été mobilisés.

Vingt établissements du secondaire sont impliqués dans le dispositif, dont les 3 lycées d'enseignement général et technologique « site d'excellence » de l'académie, 1 lycée d'enseignement professionnel et 16 collèges ambition réussite (AR) :

**Marseille Nord** : Collèges et arrondissements → Jacques Prévert 13° (Eclair), Pythéas 14° (Eclair), Manet 14° (Eclair), Rosa Paks 15° (Eclair), Jules Ferry 15° (Eclair), Arthur Rimbaud 15° (Eclair), Vallon des pins 15° (AR), Henri Barnier 16° (Eclair) ; Lycée Diderot 13° (SE), Lycée Professionnel le Châtelier 15° (AR) et St Exupéry 15° (SE)

**Marseille Centre** : Collèges et arrondissements → Vieux Port 1° (Eclair), J.C. Izzo 2° (Eclair), Belle de Mai (Eclair) , Versailles 3° (Eclair), Edgar Quinet 3° (Eclair) ; Lycée Victor Hugo 3° (SE)

**Marseille Sud** : Collège Roy d'Espagne 9°(CUCS)

**Aix** : Collèges Jas de Bouffan (ZUS), Arc de Meyran

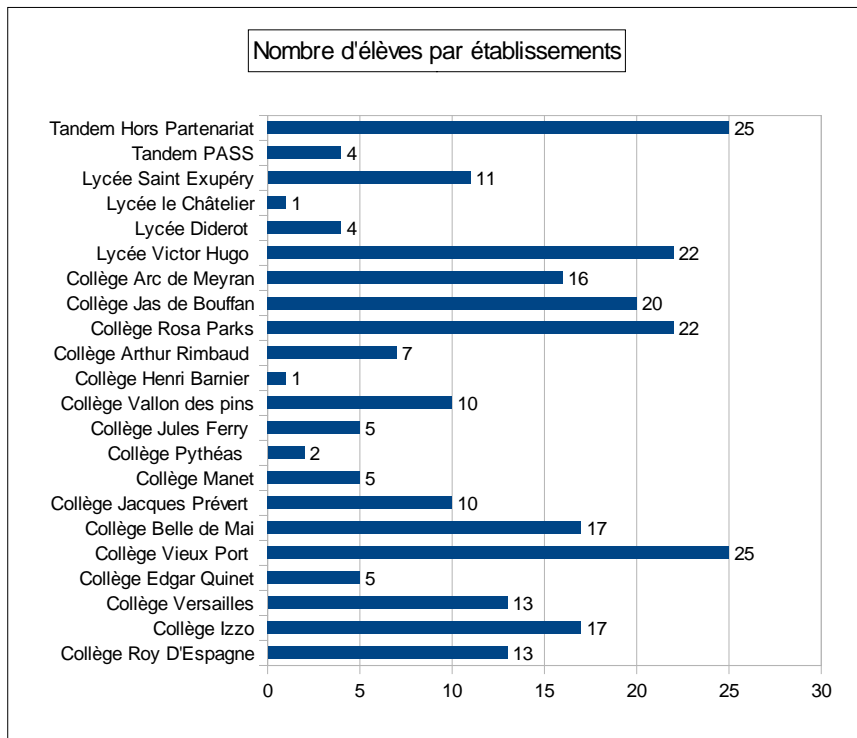
---

<sup>5</sup> L'AFEV est une association nationale d'éducation populaire créée en 1991. La lutte contre les inégalités est une de ses priorités. Elle agit dans les quartiers en mobilisant des étudiants bénévoles.



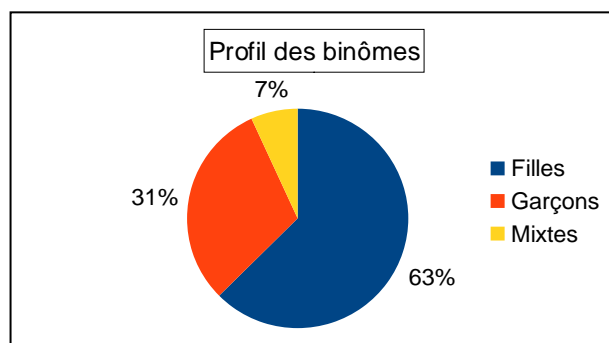
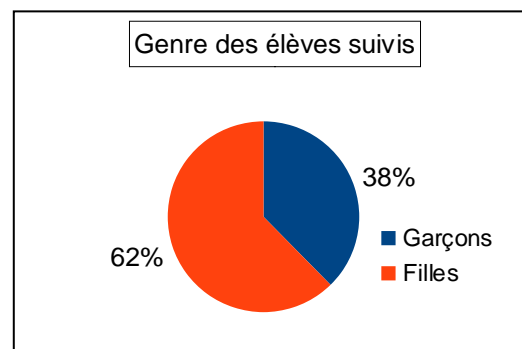
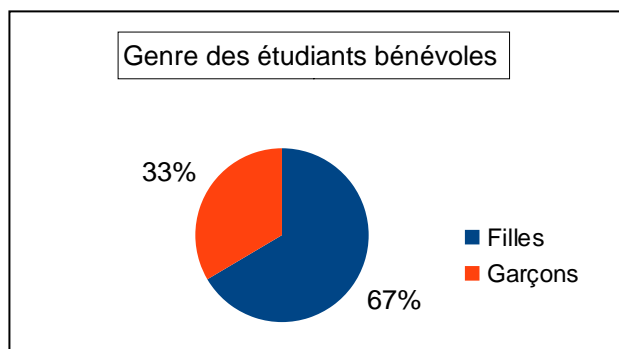
## Le nombre d'élèves par établissement

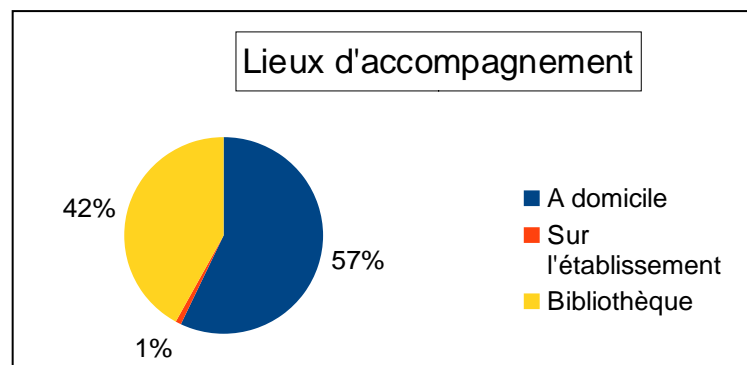
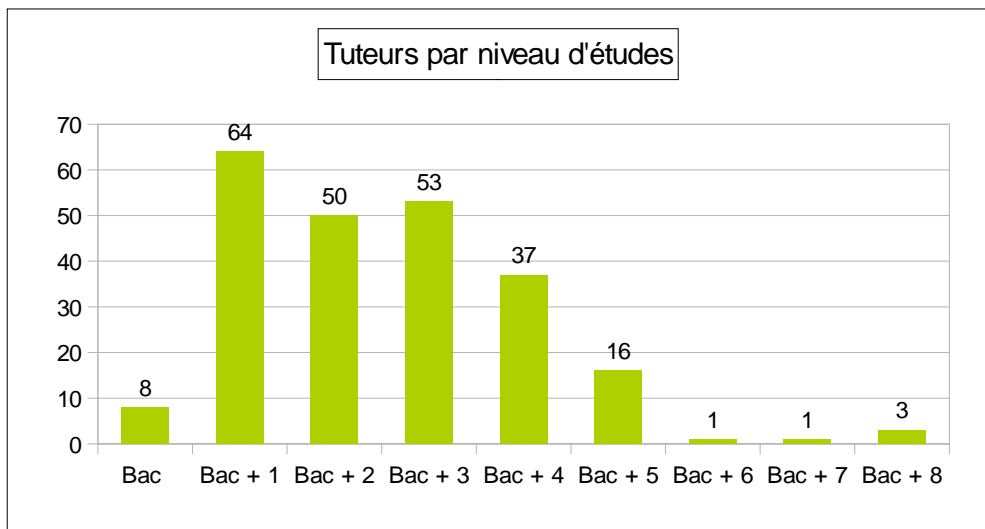
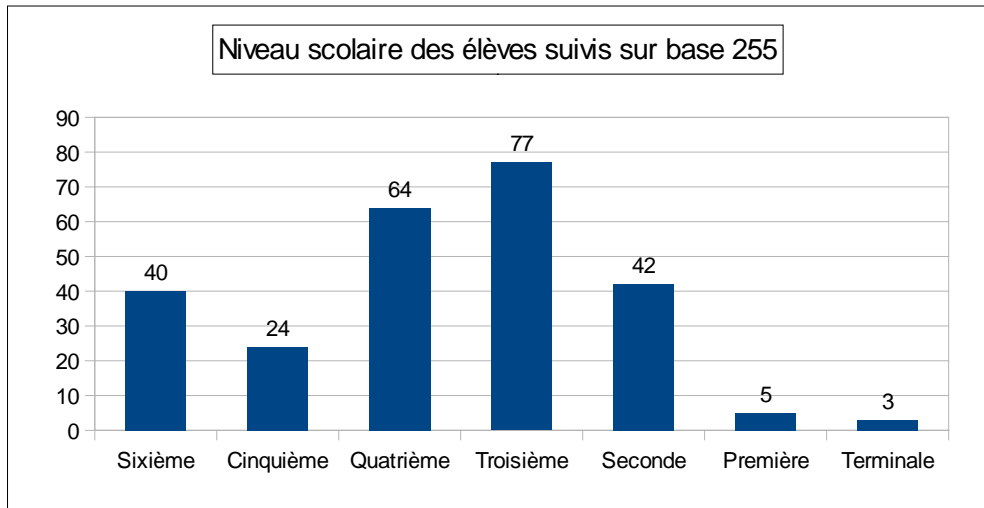
Le nombre d'élèves impliqués dans Tandem, est en accord avec le prévisionnel de l'année.



## Le profil des Tandems

- o Les filles sont plus investies dans le dispositif que les garçons, tant au niveau des jeunes que des tuteurs.
- o Les tandems sont dès lors plus souvent féminins





## **Bilan qualitatif**

La construction et la mise en place du dispositif TANDEM ont fait l'objet, depuis son démarrage, d'un important travail d'ingénierie. La réussite d'un tutorat instaurant une relation pérenne entre un étudiant et un élève, nécessite en effet, non seulement une prise en charge directe du suivi du dispositif par un opérateur interface (AFEV), mais également la mobilisation d'une chaîne d'acteurs dont l'action est apparue indispensable pour l'information, la communication, la logistique d'accueil et le bon déroulement des accompagnements.

Sur ce point, les années écoulées ont été riches d'enseignements et ont permis d'établir un cahier des charges de plus en plus précis du rôle de chaque partenaire (étudiants, élèves, familles, services académiques, acteurs du secondaire et du supérieur, opérateur).

Remodelé, ajusté, afin de correspondre aux spécificités du territoire local, le dispositif a trouvé sa pertinence et sa cohérence même si des ajustements sont encore à prévoir.

## **La Gouvernance**

### **Des outils de pilotage efficaces**

Ceux-ci s'appuient sur :

- Une convention Chancellerie / AFEV en passe de devenir une convention tripartite Chancellerie / AFEV / Université d'Aix-Marseille

A l'origine, le dispositif impliquant les trois universités du territoire d'Aix-Marseille, pour des raisons pratiques, la gouvernance a été confiée à la Chancellerie des universités d'Aix-Marseille, établissement public autonome ayant notamment compétence à gérer les dossiers interuniversitaires, et ce, en lien fort avec le rectorat, garant de la légitimité du projet ; le porteur restant l'AFEV, opérateur associatif chargé de la mise en œuvre de terrain.

Ces trois universités ont fusionné en 2011 sous le nom de : Aix-Marseille Université (AMU).

A ce jour, afin d'entériner officiellement l'implication de l'université dans le dispositif TANDEM et d'institutionnaliser les nouvelles modalités de partenariat entre l'AMU et l'AFEV, une convention tri-partite Chancellerie/AMU/AFEV est en cours de signature.

- Un partenariat fort avec le rectorat

La Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESR) du rectorat d'Aix-Marseille est étroitement associée à la gouvernance.

Des liens fréquents et réguliers sont entretenus avec le référent académique « cordées de la réussite », qui a suivi toute la mise en place du dispositif et sert encore régulièrement d'interface avec le supérieur et le secondaire.

- Un comité de pilotage annuel

Présidé par le recteur, c'est un point fort du dispositif qui permet de rassembler tous les partenaires du secondaire et de faire collectivement le point avec eux, ce qui n'est jamais possible par ailleurs. La présence du recteur motive l'implication des chefs d'établissements.

- Un point mensuel

Un point mensuel permet de rendre compte aux partenaires académiques et universitaires, de l'état des lieux du projet. Ces réunions mensuelles se déroulent au rectorat.

- Un partenariat « vivant » avec chaque établissement du secondaire impliqué dans le dispositif.

Des rencontres régulières AFEV / établissements du secondaire (à minima 3 fois par an), permettent d'assurer un suivi et de réactiver de visu, le lien permanent (tel/mel) avec le « référent » établissement, interlocuteur de chaque établissement du secondaire.

- Un contrat moral

Signé entre l'AFEV, le tuteur, le tutoré et sa famille, il permet de spécifier les rôles de chacun dès le démarrage de l'action et formalise l'engagement de tous les acteurs du dispositif : élève, famille, étudiant, référent de l'établissement.

- Une circulation d'outils de communication spécifique (voir ci-après)

### **Une politique de communication ciblée**

Un certain nombre d'outils a été élaboré depuis le début de l'expérimentation, comblant à chaque fois un manque, répondant à un besoin, permettant de mieux structurer l'organisation du dispositif ou sa communication :

1. Le Livret d'information des référents (établissements du secondaire)

Un livret d'information a été conçu à l'attention des personnes référentes dans les établissements du secondaire d'où sont issus les élèves cibles, et décline toutes les missions attendues de la part de ce référent.

2. Le Pensum (établissements du supérieur)

Le PENSUM est le document-cadre élaboré, afin d'harmoniser et de préciser les modalités de l'engagement et de la valorisation scolaire de l'engagement étudiant sur chacun des sites universitaires où sont recrutés les tuteurs.

3. La Note mensuelle de l'AFEV

Une note mensuelle composée de trois documents : point mensuel, bilan supérieur et note complémentaire sont remises tous les mois par l'opérateur, et établit l'état des lieux de l'action en pointant les difficultés conjoncturelles et les avancées.

4. Les supports de communication

2 films vidéos de l'action, ainsi qu'un visuel spécifique, servent d'outils de communication.

### **Des ressources spécifiques**

L'AFEV a tissé un nombre important de partenariats avec des lieux culturels (théâtres, cinémas, musées etc.) et organise des sorties collectives, mais laisse également les binômes libres de choisir les sorties qu'ils désirent. Si celles-ci sont payantes, des prises en charge sont possibles.

Un grand nombre de ressources documentaires sont mises à dispositions dans les locaux de l'AFEV.

L'AFEV a également systématisé les rencontres avec tous les acteurs des territoires (centre sociaux, autres associations du quartier, bibliothèque), afin de tisser un maillage qui permet aux binômes de s'appuyer sur les ressources du quartier.

Enfin, un réseau de contacts professionnels est en cours de construction dans l'optique de rencontres « métiers ».

Une collaboration avec l'ONISEP, délégation régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions, permet de mettre à disposition des tuteurs, le guide « Après le bac, choisir ses études supérieures », support de base bien utile pour les activités d'aide à l'orientation. Le siège situé à Aix-en-Provence reçoit également les tuteurs désireux de s'informer sur les outils et les ressources de la structure.

Sur le plan de l'ouverture, la ville de Marseille s'est engagée à soutenir les transports et les sorties des binômes, et des partenariats sont à l'œuvre avec différents services de la ville. Un « parcours culturel » a également été prévu : il met à disposition des binômes, une offre culturelle très large, permettant aux étudiants et aux élèves d'assister à des générales d'opéras ou d'avoir accès à des musées, mais aussi de bénéficier de visites spécifiques. Les sorties sont préparées en amont, car il ne s'agit pas d'œuvrer dans le sens d'une simple consommation culturelle, mais d'envisager un vrai travail de sensibilisation au domaine de la culture.

Par ailleurs, Tandem est un des projets partenaire de la *Plateforme académique d'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur* mise en place par le rectorat, et bénéficie de ses ressources : veille documentaire sur les problématiques de l'égalité des chances, conférences, interventions d'experts, ateliers de réflexion, échanges de pratiques, etc.

## Le supérieur

### Le recrutement des tuteurs : laborieux

Le recrutement des tuteurs est un enjeu central pour lequel un travail partenarial avec l'université est indispensable.

Fonctionnement de la campagne de mobilisation managée par l'opérateur :

- Pour mobiliser véritablement 200 étudiants tuteurs, l'Afev doit en recruter au moins 600. Seul 1 sur 3 s'engagera et 1/5 (entre 35 et 40) arrêtera son tutorat prématurément entre le semestre 1 et le semestre 2, le plus souvent pour des raisons d'incompatibilité d'emploi du temps.
- Sur une journée de mobilisation, l'Afev touche en moyenne 20 étudiants.
- L'Afev est présente sur les campus de septembre-fin novembre et de la fin janvier aux vacances de février, en lien étroit avec les BVE<sup>6</sup> et les services des différentes scolarités. Elle tient des stands et fait des interventions de sensibilisation en amphi.

En quelques chiffres, la campagne de recrutement de 2011-2012 a par exemple représenté :

- 52 jours d'interventions sur les différents sites et sous diverses formes : stand de pré-rentree, intervention en amphi, communication alternative, distribution de tracts, organisation de soirées etc.
- 19 personnes mobilisées de septembre 2011 à février 2012.
- La création et diffusion d'un PREZI<sup>7</sup> et d'un mail envoyé à tous les étudiants de l'AMU, <http://prezi.com/ndluk3wh11le/afev/>
- La réalisation d'un Penum décrivant l'ensemble du fonctionnement du dispositif et ses modalités de valorisation, et sa mise à disposition dans tous les services de scolarité.
- La mobilisation via les réseaux sociaux.

Dans l'ensemble, l'investissement en temps et en énergie dans ces campagnes de recrutement n'est pas à la hauteur du nombre d'étudiants effectivement mobilisés. Des solutions doivent être trouvées avec AMU pour en améliorer le rendement : la réflexion est en cours.

---

<sup>6</sup> Bureau de la Vie Étudiante

<sup>7</sup> PREZI est un canevas, comme un tableau blanc sur lequel on positionne des objets et textes ; on définit ensuite -ou au fur et à mesure - des vues partielles appelées "pathpoints" (points d'étape), selon la taille et la position du ou des éléments à chaque point d'étape, le lecteur prezi va zoomer ou dézoomer, passer d'un pas à un autre avec un effet très dynamique.

## **La formation des tuteurs : très structurée**

Durant toute la durée de l'expérimentation, la formation des tuteurs a fait l'objet d'une réflexion approfondie afin d'outiller au mieux les étudiants dans leur rôle de tuteurs. Il est notamment apparu comme une nécessité de les sensibiliser aux caractéristiques développementales propres à l'adolescence, ainsi qu'aux questions liées à la construction sociale des inégalités scolaires.

La formation, 10 heures obligatoires, est axée autour de trois thématiques :

### Psychologique

- Éléments de psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Les mécanismes cognitifs de l'apprentissage
- L'accompagnement à la scolarité : la place du tuteur

### Sociologique

- Les déterminants sociaux de la réussite scolaire
- Les mécanismes de la ségrégation socio spatiale
- Les familles populaires et l'école
- La ville et ses quartiers : frontières spatiales, frontières sociales

### Politique

- Les dispositifs de lutte contre l'exclusion et l'échec
- La politique de la ville
- L'organisation scolaire dédiée (ZEP, ambition réussite ...)
- Les actions d'accompagnement à la scolarité (tutorat et autres dispositifs ...)

Deux sessions de formation ont lieu durant l'année (octobre/novembre et janvier/février), selon un planning de dates différenciées auxquelles les étudiants peuvent s'inscrire en fonction de leur disponibilité.

Il est à noter que malgré son caractère obligatoire, il est difficile de faire en sorte que tous les tuteurs puissent participer aux différents volets de formation, la raison principale étant l'incompatibilité avec leur emploi du temps et leur charge de cours.

Perspectives d'amélioration pour 2013 : sur les 7 cycles proposés, l'Afev en positionnera la plus grande partie sur des samedis. Une nouvelle formule est en projet : un week-end de formation avec hébergement et demi-pension prise en charge.

Perspective idéale en cours de négociation : que la formation soient intégrée dans l'emploi du temps des étudiants sur des heures « dédiées » à leur option.

## **La valorisation des engagements étudiants : à clarifier**

La valorisation si elle n'est pas la principale raison de l'engagement des étudiants, en est néanmoins un levier incontestable : tous les ans, un peu plus d'étudiants souhaitent une valorisation universitaire pour leur engagement. Or à ce jour, globalement, force est de constater le manque de clarté des différentes modalités de valorisation et de leur évaluation. Associé parfois au faible bonus acquis au regard de l'investissement étudiant, cela ne joue pas en faveur du dispositif et ne soutient pas la volonté de s'engager.

Le travail avec AMU prévu en 2012/2013 est de tenter d'améliorer la lisibilité et l'évaluation du bonus engagement.

## **Le secondaire**

### **Le recrutement des élèves : anticiper le repérage**

Le recrutement des élèves est satisfaisant. Les chefs d'établissement sont dans l'ensemble mobilisés sur ce dispositif.

Anticiper la mise en place du tutorat dès la fin de l'année de 4<sup>ème</sup>, améliorerait toutefois l'organisation du dispositif. En effet, repérer les élèves dès la 4<sup>ème</sup>, pourrait permettre d'avoir un pool d'élèves prêts à commencer l'accompagnement qui dans la plupart des cas, se met en place au mieux, après les vacances d'automne. Les élèves susceptibles d'être tutorés durant leur année de 3<sup>ème</sup> pourraient être signalés par les professeurs principaux lors du conseil de classe du dernier trimestre, voire plus tôt. La liste des élèves serait ainsi communiquée à l'AFEV durant le mois de juin. A la rentrée, le chef d'établissements serait en mesure de confirmer une liste d'élèves définitive, de désigner une personne référente de l'action, et d'organiser la réunion d'information en présence des familles durant le mois de septembre.

Cette organisation idéale-typique nécessite toutefois une bonne communication autour du dispositif, afin que les équipes éducatives et en particulier les professeurs principaux, soient sensibilisés à l'intérêt du tutorat individualisé en Tandem.

### **Le profil des élèves : ne pas se tromper de cible**

Le dispositif Tandem est une action en direction d'élèves socialement défavorisés, de valeur scolaire moyenne, ayant besoin d'un coup de pouce pour s'affirmer, confirmer ou exploiter son potentiel, et pour ouvrir son horizon socio-culturel.

Sur le terrain, ce profil d'élève n'est pas évident à cibler, car les élèves ne possèdent pas nécessairement de façon cumulative les différentes caractéristiques pré-citées. Le choix reste donc à l'appréciation des enseignants.

On peut retenir toutefois que ne sont pas dans la cible : des élèves de très bon niveau scolaire, ou au contraire en proie à des difficultés scolaires importantes, des élèves ayant déjà des activités extra scolaires variées, ou bénéficiant d'un environnement socio familial privilégié ; ceux-là vont en effet moins profiter du dispositif et déstabiliser le projet d'accompagnement du tuteur

Par ailleurs, les élèves et leurs familles doivent avoir bien intégré les différentes modalités du projet, en particulier le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple action d'aide aux devoirs, mais d'un accompagnement à la scolarité multiforme, personnalisé, impliquant des activités de sorties. C'est là un point d'importance souvent mal compris par les parents.

Ils doivent également avoir compris les contraintes de l'engagement :

#### **Pour les élèves**

- Définition avec l'étudiant des objectifs de l'action et respect de ceux-ci
- Participation active et attentive aux séances d'accompagnement
- Prévenir l'étudiant en cas d'empêchement (maladie ou autres imprévus)
- Participation à l'évaluation de l'action
- Signature du « contrat d'engagement »

#### **Pour les familles**

- Présence au domicile pour chaque séance d'accompagnement, s'il a lieu à domicile
- Disponibilité en cas de sollicitation de la part de l'étudiant ou du référent du collège
- Contact à prendre avec le référent du collège en cas de question sur l'action
- Prévenir l'étudiant en cas d'empêchement (maladie ou autres imprévus)
- Signature du « contrat d'engagement »
- Autoriser les sorties utiles à l'épanouissement et la culture générale de l'élève
- Signer avant chaque sortie l'autorisation ponctuelle
- Participation à l'évaluation de l'action

Ces différents engagements se sont améliorés au fil du temps, notamment grâce à une meilleure communication autour des conditions d'implication dans le dispositif.

## **Les personnes « référentes » : importance de leur implication.**

Le bon fonctionnement du dispositif dans les établissements est étroitement lié au dynamisme de la personne ressource désignée. Mais la mission confiée est lourde, et les personnes n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire.

Le rôle de la personne référente :

- o Concertation avec l'Afev pour les modalités de mise en place du projet sur l'établissement,
- o Réception et diffusion des documents explicatifs du projet, remis par l'Afev.
- o Information auprès de l'équipe pédagogique
- o Repérage des jeunes et présentation du projet ainsi qu'aux familles
- o Motivation et sensibilisation des élèves ciblés.
- o Faire remplir par les familles et par les élèves, les *fiches d'inscriptions*
- o Faire retour de ces documents au contact Afev responsable de l'établissement
- o Coordonner la réunion de mise en place des binômes sur l'établissement : présence du chef d'établissement ou de son représentant, du référent Afev, des étudiants bénévoles, des collégiens et de leurs parents.
- o Être une aide technique pour les étudiants sur les lieux.
- o Signature du « contrat d'engagement »
- o Être présent aux comités techniques et de pilotage.

## **Une bonne appropriation du dispositif par les établissements**

Le recrutement de la population cible, est un des points cruciaux du dispositif. Celui-ci est complexe à gérer puisqu'il s'agit sur le principe, d'équilibrer le nombre d'élève et d'étudiants, afin de mettre en place les tandems, ce qui n'est pas évident.

Longtemps, le recrutement des élèves a été laborieux. Relevant de la responsabilité des équipes pédagogiques des établissements partenaires du secondaire, il est soumis à la bonne volonté et au dynamisme de la personne référente qui sert d'interface avec l'AFEV.

L'implication des établissements est allée grandissant au fil des ans, notamment grâce à une meilleure communication allant de pair avec une meilleure compréhension et appropriation des enjeux du dispositif.

## **Vers une territorialisation des interventions ...**

Suite aux différents bilans annuels, nous avons procédé à une mise en cohérence des différents partenariats, afin d'avoir une action soutenue et cohérente sur certains bassins de formation

- en commun accord avec les établissements concernés, nous avons ainsi mis fin à trois partenariats initiaux ; la principale raison étant à la difficulté de mobilisation des étudiants sur ces quartiers ce qui rendait ces partenariats insatisfaisants.
- renforcement du nombre de tandems sur d'autres établissements formant réseaux.

Cette politique a abouti à un resserrement du dispositif Tandem sur 4 territoires CUCS sur lesquels, l'opérateur AFEV, mène également des actions d'accompagnements individuels pour les élèves de maternelle et primaire (actions AVL/AVA), ce qui donne une continuité d'actions intéressante, notamment en terme de sécurisation des parcours scolaires des élèves les plus fragilisés.

Un partenariat avec les centres sociaux des différents quartiers d'intervention, a également permis de marquer et de mailler le territoire. Un partenariat qui s'est aussi révélé précieux pour cibler des élèves de certains établissements (repérés par exemple lors d'activités d'aides aux devoirs ou autres).



### ... et une diversification des actions

En 2013, nous envisageons la poursuite des accompagnements collectifs hebdomadaires assurés par des volontaires de service civique, les 4 expériences réalisées en 2012 se sont avérées très positives. Elles ont à la fois permis de résoudre des problèmes de mobilisation étudiante et de faire accompagner quasiment 100% des jeunes orientés ; de plus la dynamique du groupe a été très porteuse, les jeunes se sont montrés très assidus et motivés.

Il est également prévu de renforcer l'axe 2 de l'action (soutien à l'orientation) par l'organisation de sorties collectives autour de l'orientation (Salons, visite de campus). Par ailleurs, le projet d'associer des professionnels susceptibles de recevoir les binômes pour parler de leur métier et de leur parcours, est en passe d'aboutir.

Plus généralement, le projet Tandem sera également enrichi grâce à la mise en place de permanences dans les établissements du secondaire et sur différents sites d'enseignement supérieur. L'objectif visé est notamment de faciliter les passerelles via des rencontres étudiants collégiens/lycéens pour des temps d'échanges sur des parcours d'étude et sur la vie étudiante.

## 3. Conclusion

L'accompagnement mis en place par le dispositif TANDEM, s'axe autour de trois types d'activités, dont nous pouvons pointer certaines caractéristiques :

### **L'aide scolaire : une demande forte, une activité prépondérante**

- une entrée dans l'accompagnement, facile et sécurisante, à la fois pour le tuteur et le tuteuré.
- des tuteurs soucieux de répondre aux demandes du jeune et de sa famille, ce qui permet de donner confiance aux uns et aux autres.
- des progrès scolaires et extra-scolaires qui vont souvent de pair, et qui permettent de légitimer la place donnée aux activités de sortie.

### **L'axe orientation : informer sur l'univers des études supérieures**

- ouvrir l'horizon des études possibles, dans un contexte socio-scolaire souvent borné aux voies professionnelles.
- déconstruire les représentations caricaturales des études supérieures caractérisées souvent par des projets soit trop modestes soit utopiques.
- rassurer et permettre d'anticiper, car l'inquiétude sur la réussite d'aujourd'hui bloque souvent la réflexion sur la trajectoire de demain.

### **Le volet « découvertes culturelles » : faire découvrir et découvrir**

- des jeunes souvent étrangers à leur propre ville.
- découvrir le monde pour rencontrer du monde : les sorties créatrices de lien social.
- le danger de la culture savante comme « violence symbolique » : la vigilance s'impose face à des activités pouvant être perçues comme des vecteurs d'imposition normative hiérarchisant les sorties (l'opéra contre le cinéma ...).
- le défi de « l'échange culturel » : la relation dans le tandem ne doit pas être unilatérale. Il s'agit d'un partage.

Mais plus largement, un des intérêts majeurs de ce tutorat réside dans le fait qu'il est un des rares dispositifs d'égalité des chances, voire le seul de cette envergure, à individualiser l'accompagnement éducatif mené auprès des élèves. En cela, il s'inscrit dans le cadre des politiques d'éducation actuelles où la priorité est tout autant donnée aux conditions matérielles de déroulement de la scolarité, qu'à « l'éducabilité » de l'élève considérée comme possible quelles que soient ses difficultés.

Ce type d'intervention est particulièrement pertinent pour ceux qui, sans être en difficulté scolaire, ne trouvent plus de sens à l'école, n'arrivent pas à se projeter dans un parcours scolaire ou professionnel, ne perçoivent pas leurs propres potentiels, souvent peu valorisés par l'institution. Un accompagnement individualisé, dépassant le cadre du simple soutien scolaire va permettre à l'élève, à travers la disponibilité de l'étudiant, son positionnement de « jeune à jeune » et la relation personnalisée ainsi créée, de développer notamment des compétences transversales (autonomie, confiance en soi, mobilité) nécessaire à un parcours scolaire réussi.

Ce tutorat est également l'occasion de mettre l'accent sur l'intérêt à associer le public de l'enseignement supérieur, à des actions d'éducation non formelle et à considérer la jeunesse étudiante comme une ressource éducative précieuse susceptible de participer à la lutte contre les inégalités scolaires.

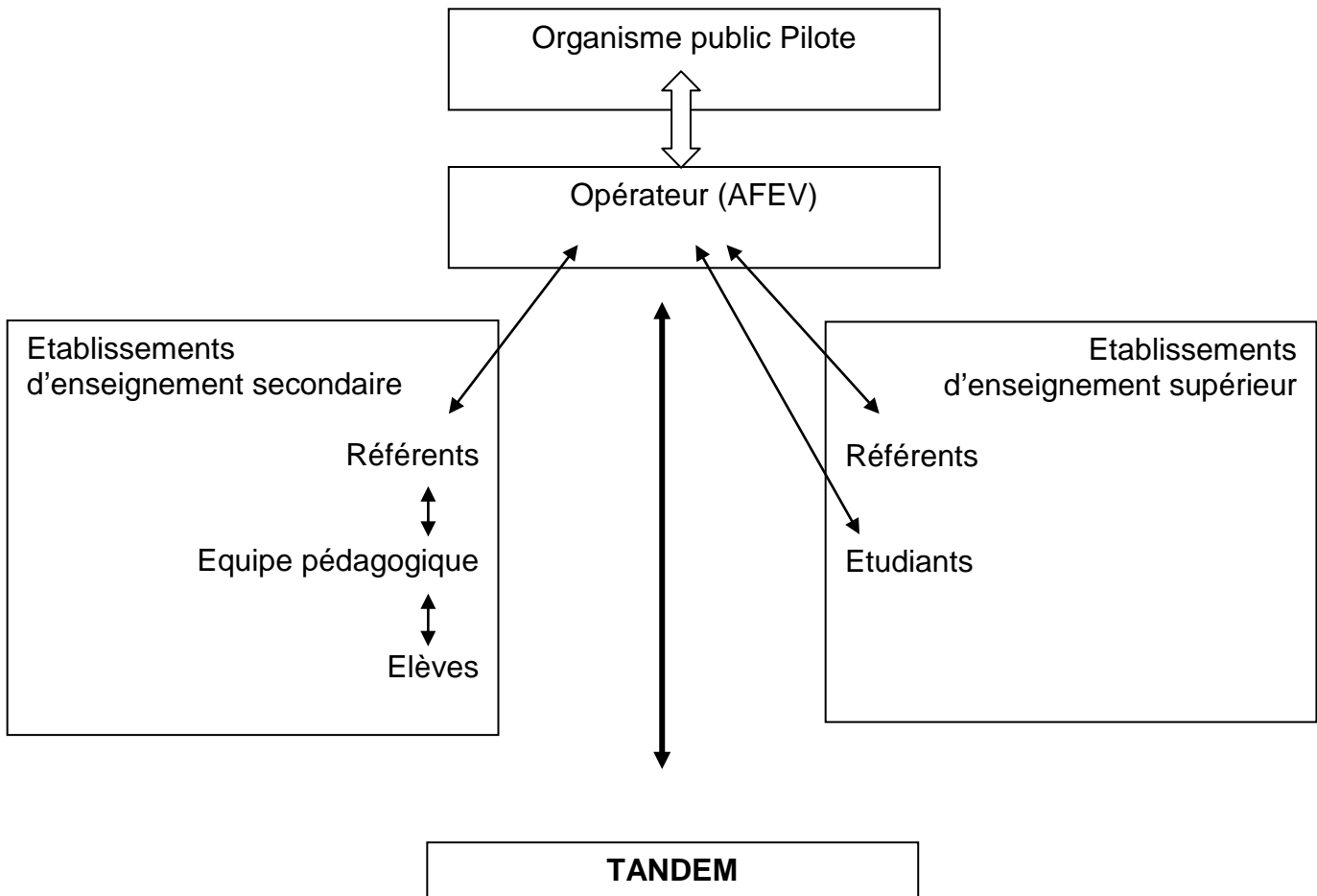
Face à tous les dispositifs marchands d'aides aux devoirs ou à la matière, il met également en avant les avantages d'un accompagnement non uniquement centré sur le soutien scolaire, et sous-tendu par des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Ce faisant, ce dispositif a ouvert la voie à une réflexion autour de la valorisation universitaire de ces engagements étudiants, et plus largement sur la possibilité de l'enseignement supérieur à intégrer dans ses parcours de formation des expériences de ce type. Car les bénéficiaires peuvent, entre autres, concourir à une meilleure réussite des étudiants, notamment en Licence.

On peut signaler enfin, que ce tutorat, dispositif d'égalité des chances, peut contribuer à créer des liens plus importants entre les sites universitaires et leurs territoires d'accueil. Fini le temps des facultés, *tour d'ivoire* du savoir et détachées du monde. La massification scolaire a aussi permis l'émergence d'une responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur, vecteurs d'un certain nombre de valeurs sociales et soucieuse d'un rayonnement susceptible de toucher également leur environnement immédiat.

## II. Enseignements généraux de l'expérimentation

### A. Modélisation du dispositif expérimenté (1)



## A. Modélisation du dispositif expérimenté (2)

### Parcours du jeune



#### Profil :

- collégien ou lycéen volontaire
- issu des quartiers de la politique de la ville ou de zones d'éducation prioritaire
- possédant un potentiel scolaire à encourager

#### Phase 1

Repérage par équipe pédagogique

#### Phase 2

Information et présentation du dispositif par le référent établissement

#### Phase 3

Inscription de l'élève  
Remontée des listes d'inscription à l'AFEV

### Parcours de l'étudiant



#### Profil :

Etudiant volontaire tous niveaux d'études.

#### Phase 1

Information et présentation du dispositif

(via tracts, interventions amphi, stands d'infos fac ...)

#### Phase 2

Inscription via bulletin AFEV

#### Phase 3

Entretien avec équipe AFEV

Confirmation intérêt et motivation

#### Phase 4

Engagement

#### Phase 5

Formation

# Dispositif de tutorat individualisé TANDEM

## Phase de mise en place du TANDEM



## Parcours du TANDEM

Duo sur une année scolaire – 2h/semaine à minima

### Rencontre

Famille / Elève / Etudiant tuteur/référent Afev

Co-signature du contrat d'engagement



### Aide au travail scolaire

Aider, encourager, être présent pour régler des difficultés mais surtout échanger sur la méthodologie de travail.

Objectif : améliorer l'autonomie de l'élève, aider à la maîtrise de la scolarité, valoriser la réussite scolaire.

### Soutien à l'orientation

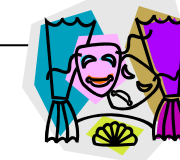
Aider l'élève à faire émerger son projet d'orientation, l'accompagner, en relais des professionnels, dans sa compréhension du fonctionnement du système scolaire, dans sa découverte du monde de l'enseignement supérieur et du monde du travail

Objectif : donner du sens à l'école, aider l'élève à se réapproprier son parcours scolaire, développer l'ambition.

### Ouverture socio culturelle

Ouvrir sur l'environnement, aider à la maîtrise des ressources du quartier, de la ville et des modes de déplacements ; faire découvrir des lieux de culture ; favoriser les pratiques citoyennes.

Objectif : ouvrir l'univers territorial et cognitif de l'élève, le sensibiliser et le familiariser au domaine de la culture, faire naître des vocations professionnelles.



## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

Les différents points décrits dans le cadre de l'analyse qualitative de l'expérimentation, permettent de mettre ci-après en évidence, les outils indispensables à posséder ainsi que des pistes d'amélioration sur certains aspects du dispositif.

| <b>Thématique</b>  | <b>Outils indispensables</b>   | <b>Pistes d'amélioration</b>  | <b>Propositions d'action</b>   |
|--|--|---|--|
| <i>Public visé</i>   | <i>Public visé</i>   | <i>Public visé</i>  | <i>Public visé</i>   |
| Le recrutement des élèves  | Désigner un « référent établissement » chargé de l'interface AFEV / collège ou lycée<br>Etablir un cahier des charges précis de sa mission   | Anticiper les modalités de repérage   | Repérer les élèves dès la 4 <sup>ème</sup> lors du conseil de classe du dernier trimestre  |
|  |  | Ne pas se tromper de cible  | Bien communiquer sur le profil des élèves à cibler notamment auprès du <i>référent d'établissement</i> dont le rôle est fondamental. |
| Le recrutement des tuteurs   | Mettre en place un partenariat très étroit avec les établissements pourvoyeur d'étudiants<br>Etablir un cahier des charges précis du rôle de tous les acteurs impliqués  | Augmenter le rendement des campagnes de mobilisation  | Impliquer les établissements d'enseignement supérieur dans la communication sur le dispositif.                                       |
|  |  | Clarifier la valorisation des engagements étudiants   | Construire des modalités d'évaluation efficaces<br>Diffuser un vademecum explicatif auprès de tous les acteurs concernés             |
| <b>Actions menées dans le cadre du dispositif</b>  | <b>Actions menées dans le cadre du dispositif</b>  | <b>Actions menées dans le cadre du dispositif</b>   | <b>Actions menées dans le cadre du dispositif</b>  |
| Le tutorat engagé s'appuie sur trois pôles d'activités:<br>- Aide au travail scolaire<br>- Soutien à l'orientation<br>- Ouverture socio culturelle   | Développer et mettre à disposition des Tandems des ressources et des outils spécifiques (outils de communication, ressources documentaires, formation des tuteurs, réseau culturel, catalogue de sorties, contacts professionnels, etc.)   | Diversifier les actions pour chaque pôle d'activité<br><br>Approfondir les aspects juridiques | Etoffer les ressources   |
| <b>Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance</b>   | <b>Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance</b>   | <b>Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance</b>                                    | <b>Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance</b>   |
| La réussite d'un tutorat instaurant une relation pérenne entre un étudiant et un élève, nécessite non seulement une prise en charge directe du suivi du dispositif par un opérateur interface (ici AFEV), mais également la mobilisation d'une chaîne d'acteurs dont l'action est apparue indispensable pour l'information, la communication, la logistique d'accueil et le bon déroulement des accompagnements. | Etablir cahier des charges précis du rôle de chaque partenaire : étudiants, élèves, familles, services académiques, acteurs du secondaire et du supérieur, opérateur<br><br>Disposer d'outils de gouvernance structurants : convention, comité de pilotage, réunions technique, contrats, etc. | Impliquer plus les établissements du secondaire   | Intégrer le dispositif dans le projet d'établissement<br>Signature de convention de partenariat                                      |

## Annexes obligatoires à joindre au fichier :

### ➤ Tableau 1 sur les publics

**Restitution du porteur de projet**  
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

| Numéro du projet  | AP1 428 | Nom de la structure porteuse de projet | Rectorat d'Aix-Marseille | Bénéficiaires entrés l'année 1 | Bénéficiaires entrés l'année 2 | Bénéficiaires entrés l'année 3 | Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation | Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif |
|---|---------|--|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|---|
| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b> |         |  |                          |                                |                                |                                |  |   |
| Jeunes  |         |  |                          | 383                            | 365                            | 452                            | 1200   | 92  |
| Adultes   |         |  |                          |                                |                                |                                |  |   |
| <b>Nombre total de bénéficiaires</b>                            |         |  |                          | 383                            | 365                            | 452                            | 1200   | 92  |

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation

| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b> |     |
|--|-----|
| <b>1. Jeunes</b>   |     |
| <b>Âge</b>   |     |
| Moins de 6 ans   |     |
| 6-10 ans   |     |
| 10-16 ans  | 491 |
| 16-18 ans  | 86  |
| 18-25 ans  | 623 |
| Autres : (préciser)  |     |
| Autres : (préciser)  |     |
| <b>Situation</b>   |     |
| Elèves en pré-élémentaire  |     |
| Elèves en élémentaire  |     |
| Collégiens   | 491 |
| Lycéens en LEGT  | 36  |
| Lycéens en lycée professionnel   | 50  |
| Jeunes apprentis en CFA  |     |
| Étudiants du supérieur   | 623 |
| Demandeurs d'emploi  |     |
| Actifs occupés   |     |
| Autres : (préciser)  |     |
| Autres : (préciser)  |     |
| <b>Niveau de formation</b>   |     |
| Infra V  |     |
| Niveau V   | 577 |
| Niveau IV  | 8   |
| Niveau III   | 349 |
| Niveau II  | 214 |
| Niveau I   | 52  |
| <b>Sexe</b>  |     |
| Filles   | 815 |
| Garçons  | 385 |
| <b>2. Adultes</b>  |     |
| <b>Qualité</b>   |     |
| Parents  |     |
| Enseignants  |     |
| Conseillers d'orientation-psychologues   |     |
| Conseillers principaux d'éducation   |     |
| Conseillers d'insertion professionnelle  |     |
| Animateurs   |     |
| Éducateurs spécialisés   |     |
| Autres : (préciser)  |     |
| Autres : (préciser)  |     |

Réalisation

| <b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>   |  |
|---|--|
| <b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>   |  |
| Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML   | <b>Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML</b> |
| Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML  |  |
| Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML   |  |
| <b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>   |  |
| <b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>   |  |
| Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)<br>Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)<br>Régionale (une seule région)<br>Inter-régionale (2 et 3 régions)<br>Nationale (plus de 3 régions) ? | Communale  |
| <b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politiques de la ville ?</b>  |  |
| Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville   | Oui, la totalité de mon territoire                                     |
| Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville  |  |
| Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politiques de la ville   |  |

#### Remarques

Collégiens et lycéens accompagnés individuellement : 577  
- Année 1 : 181  
- Année 2 : 177  
- Année 3 : 219  
- Abandon : 32  
Étudiants engagés bénévolement : 623  
- Année 1 : 202  
- Année 2 : 188  
- Année 3 : 233  
- Abandon : 60

## ➤ Tableau 2 sur les actions

**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre**

| Numéro du projet                  | AP1_428  |               |                                     |     |  |  |                         |  |
|-----------------------------------|--|---------------|-------------------------------------|-----|--|--|-------------------------|--|
|                                   | Description synthétique de chaque action   | Durée en mois | Ressources humaines mobilisées      |     |  | Ressources matérielles mobilisées  |                         |  |
|                                   |  |               | Effectifs                           | ETP | Personnel concerné (qualifications)        | Achats   | Prestations de services | Autre (préciser)                                     |
| <b>1. Préparation du projet</b>   | <i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>   |               |                                     |     |  |  |                         |  |
| Action n°1                        | Préparation de la campagne de mobilisation de l'année universitaire à venir-mars à juillet   | 5 mois        | 5 personnes                         |     | salariés                                   | Liés aux coûts du temps passé par les salariés   |                         |  |
| Action n°2                        | Repérage des élèves par les équipes pédagogiques de chaque établissement partenaire – au dernier conseil de classe (mai,juin)  | 2 mois        | 20 à 30 personnes concernées par an |     | Enseignants du secondaire, CPE, AS         | x  |                         |  |
| Action n°3                        | Confirmation de l'inscription du jeune par le référent établissement - entre septembre et décembre   | 4 mois        | 17 à 20 personnes par an            |     | Enseignants du secondaire, CPE, AS         | x  |                         |  |
| <b>2. Mise en œuvre du projet</b> | <i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>   |               |                                     |     |  |  |                         |  |
| Action n°1                        | Campagne de mobilisation sur les campus universitaires- septembre à février  | 6 mois        | 23 personnes                        |     | salariés et Volontaires de service civique | Liés aux coûts du temps passé par les salariés ainsi que des frais liés à l'achat des supports de communication (tracts, affiches, tee shirt, goodies etc), + frais annexes type déplacements, etc.... |                         |  |
| Action n°2                        | Réception et traitement de chaque fiche jeune au sein de l'AFEV, rappel systématique de chaque famille afin de caler la première rencontre avec l'étudiant bénévole-entre septembre et février                       | 6 mois        | 12 personnes                        |     | salariés et Volontaires de service civique | Liés aux coûts du temps passé par les salariés + frais de fonctionnement de la structure   |                         |  |
| Action n°3                        | Mise en place des binômes ( Bêve/ étudiant bénévole) la première rencontre se passant majoritairement au domicile de l'élève en présence des parents, du jeune, du bénévole et du référent AFEV- septembre à février | 7 mois        | 12 personnes                        |     | salariés et Volontaires de service civique | Liés aux coûts du temps passé par les salariés + frais de fonctionnement de la structure   |                         |  |
| Action n°4                        | Formation des étudiants bénévoles -octobre à avril   | 7 mois        |                                     | 3   | formateurs vacataires et salariés          | Frais annexes à la vacance comme les frais de transport, repas, photocopies etc...   | vacataires              | Salles prêtées à titre gracieux par l'université AMU |
| Action n°5                        | Suivi de chaque binôme par un membre de l'équipe AFEV septembre à juin   | 10 mois       | 12 personnes                        |     | salariés et Volontaires de service civique |  |                         |  |
| Action n°6                        | Mise en place de sorties collectives pour les binômes – octobre à mai  | 8 mois        | 12 personnes                        |     | salariés et Volontaires de service civique | Frais liés aux prestations de service, transports, réception   |                         |  |
| <b>3. Achèvement du projet</b>    | <i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>   |               |                                     |     |  |  |                         |  |
| Action n°1                        | Réalisation de bilan individuel pour chaque élève suivi présenté aux référents établissement- entre mai et juin  | 2 mois        | 12 personnes                        |     | salariés et Volontaires de service civique |  |                         |  |
| Action n°2                        | Réalisation bilan globale de l'action – juillet  | 1 mois        | 4 personnes                         |     | salariés                                   |  |                         |  |

➤ **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

| Numéro du projet                          | AP1 428  |   |                                     |   |
|---|--|---|-------------------------------------|---|
| Nom de l'outil                            | Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)  | Utilisateurs ou destinataires   | Format (papier, électronique, etc.) | Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non) |
| <b>PILOTAGE</b>                           |  |   |                                     |   |
| Point Mensuel                             | point par partenaire du nombre d'orientation de jeunes, nombre de jeunes accompagnés et nombre de jeunes en attente.   | équipe salariée AFEV, volontaires de service civique AFEV, équipe du rectorat, VPCEVU     | papier et électronique              | oui   |
| Bilan du Supérieur (mensuel)              | point de mobilisation étudiante par niveau d'étude, filière, site universitaire, campus, genre.  | équipe salariée AFEV, volontaires de service civique AFEV, équipe du rectorat, VPCEVU     | papier et électronique              | oui   |
| Note VPCEVU (mensuelle)                   | Note VPCEVU (mensuel) : commentaires du point mensuel et du bilan du supérieur.  | équipe rectorat, VPCEVU   | papier et électronique              | oui   |
| <b>SUIVI</b>                              |  |   |                                     |   |
| Tableau de suivi des binômes              | informatif et qualitatif   | équipe salariée AFEV, volontaires de service civique AFEV                                 | électronique                        | oui   |
| Autorisation de sortie                    | autorisation parentale de sortie (date, horaire, lieu, par quel moyen, nom du jeune, nom du responsable légal, nom de l'étudiant)  | étudiants bénévoles, jeune, famille, équipe AFEV  | papier et électronique              | oui   |
| Tableau de sorties organisées             | le tableau recense par mois, les sorties organisées collectives et les idées sorties   | étudiants bénévoles, équipe AFEV  | électronique                        | oui   |
| Contrat Moral                             | document signé en début d'accompagnement entre la famille, le jeune, l'étudiant et l'Afev – il permet de spécifier les rôles de chacun dès le démarrage de l'action et formalise l'engagement de tous les acteurs du dispositif : élève, famille, étudiant, référent de l'établissement. | étudiant bénévole, jeune, famille, référent AFEV  | papier et électronique              | oui   |
| Fiche d'inscription jeune                 | fiche d'inscription utilisée par les partenaires établissements pour nous orienter les jeunes.   | référent établissement, équipe Afev   | papier et électronique              | oui   |
| Fiche d'inscription bénévole              | fiche d'inscription remplie par les étudiants après leur réunion d'information, afin de donner leur informations et leur envie de bénévolat (quel âge du jeune ? Ou? Etc.)   | équipe Afev   | papier et électronique              | oui   |
| <b>ÉVALUATION</b>                         |  |   |                                     |   |
| Attestation de compétences                | attestation faites en fin d'année qui certifie l'engagement de l'étudiant sur une période donnée et qui établit les compétences acquises à travers son bénévolat   | étudiants bénévoles   | papier et électronique              | oui   |
| Questionnaires de début et fin d'année    | questionnaires distribués en début et en fin d'année aux étudiants bénévoles afin d'avoir des témoignages concrets de leur accompagnement  | équipe Afev   | en ligne                            | oui   |
| Chiffres Bilan                            | bilan final des accompagnements Tandem (nombre de jeunes accompagnés, classe, genre, établissement, nombre d'étudiants engagés, niveau d'étude, filière, lieu d'accompagnement, sorties organisées, etc.)  | équipe salariée, volontaires, national, partenaires opérationnels, partenaires financiers | électronique                        | oui   |
| Bilan annuel                              | Bilan annuel de l'action est réalisé   | Tous les partenaires : opérationnels, financeurs ou acteurs du dispositif                 | papier et électronique              | oui   |
| <b>FORMATION</b>                          |  |   |                                     |   |
| trame de formation Tandem                 | Pour chaque volet de formation au nombre de 4, nous remettons aux bénévoles des documents complémentaires qui visent à l'étayer. La trame de formation (synthèse de 8 pages) est en ligne sur notre micro-site internet et reste à leur disposition.                                     | étudiants bénévoles, partenaires divers   | papier et électronique              | oui   |
| <b>COMMUNICATION</b>                      |  |   |                                     |   |
| Newsletter (mensuelle)                    | informations générales, sorties organisées, idées de sortie, témoignages étudiants, date des formations, lien vers les questionnaires etc...   | étudiants bénévoles   | électronique                        | oui   |
| Site Internet                             | <a href="http://marseille.afev.org/">http://marseille.afev.org/</a>  | étudiants bénévoles et partenaires  | électronique                        | oui   |
| Facebook                                  | Afev Aix-Marseille : information sur les sorties, l'actualité jeunesse, éducation nationale, quartiers populaires, etc.  | étudiants bénévoles   | électronique                        | oui   |
| Tract Afev                                | écopli à renvoyer (non timbré) par poste, ou inscription par mail ou par téléphone   | étudiants bénévoles   | papier et électronique              | oui   |
| Affiche Afev                              |  | étudiants bénévoles   | papier                              | oui   |
| Livret de l'étudiant bénévole Afev        | Une fois que l'étudiant a confirmé son inscription comme bénévole il reçoit un livret de 19 pages qui lui permet de mieux comprendre le fonctionnement global de l'association.  | étudiants bénévoles   | papier                              | oui   |
| <b>SENSIBILISATION</b>                    |  |   |                                     |   |
| un document de présentation du dispositif | document qui présente le dispositif ces enjeux et le rôle de chacun dans la mise en œuvre de celui-ci.   | chefs d'établissement, référent, partenaires divers                                       | papier et électronique              | oui   |
| Livret famille                            | livret distribué aux familles lors de la première rencontre afin de leur expliquer l'accompagnement et le rôle de l'accompagnateur.  | Familles, parents   | papier et électronique              | oui   |
| Petit guide du bénévole                   | Selon le quartier où l'étudiant bénévole tandem interviendra nous avons réalisé un guide en ligne sur notre micro-site qui lui permettra de mieux appréhender les ressources du quartier et de pouvoir s'appuyer dessus pour son accompagnement.   | étudiants bénévoles   | papier et électronique              | oui   |
| Guide de l'orientation                    | Afin que l'étudiant bénévole Tandem puisse mettre en œuvre l'axe 2 soit le soutien à l'orientation nous avons réalisé un guide qui lui permettra de trouver toutes les ressources locales pour accompagner le jeune.   | étudiants bénévoles   | papier et électronique              | oui   |
| L'accompagnathèque                        | Pour chaque action sortir, aide à la méthodologie, mais aussi travailler la confiance en soi, la relation à la famille etc... nous avons des fiches action que les bénévoles peuvent consulter au sein de nos locaux comme sur notre site internet.                                      | étudiants bénévoles   | papier et électronique              | oui   |





## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>